

1200 hectares de zones agricoles perdus chaque année dans les Bouches-du-Rhône! la Chambre d'agriculture élève la voix

CONTEXTE

Dès la création de la communauté d'agglomération AGGLOPOLE PROVENCE, en 2003, la Chambre d'agriculture a proposé de mettre en place une politique de développement agricole à l'instar de celle de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix.

Aucune action en faveur de l'agriculture n'a abouti.

Depuis deux ans, la Chambre d'agriculture essaie de se faire entendre dans le cadre de la concertation du SCOT et lors de l'élaboration des PLU pour défendre les terres agricoles.

Ce positionnement a peu d'effet sur le déclassement des terres agricoles. Au mieux, les projets divers de zones d'activités sont reportés à moyen terme.

La Chambre d'agriculture s'est opposé aux projets de nouvelles zones d'activités qui menaçaient plusieurs centaines d'hectares : extension de la zone logistique de la Crau à Salon au nord de la N7 en pleine zone AOC foin de Crau et Natura 2000 Crau humide (100 ha), création d'une zone d'activité dans la plaine des Gravons autour de l'aérodrome de Berre (300 ha dont 140 ha en zone agricole), extension de la zone du Plan à Rognac pour rejoindre la zone d'activité de Velaux (100 ha) et à court terme « Agroparc » à Sénas sur une surface d'emprise de 60 ha dont 50 ha en zone agricole.

Si cette dernière zone a été revue à la baisse dans le cadre du PLU de Sénas, son emprise totale sera bien inscrite au SCOT, d'après les informations que nous détenons à ce jour.

Les besoins en terme d'habitat sont tout aussi importants et avoisinent les 300 ha. Le PLH (Plan Local de l'Habitat) entérine les besoins fonciers et dans un second temps le SCOT réservera les emprises foncières. Si nous sommes conscients des besoins important de développement de l'habitat, nous pensons, comme il est inscrit dans la loi SRU, que la densification urbaine et la préservation du foncier agricole sont tout aussi importants.

L'objectif de la Chambre d'agriculture en tant que Personne Publique Associée est de déployer un dispositif à même de préserver le foncier agricole en s'appuyant sur des projets agricoles réels.

DES PROJETS AGRICOLES REELS

I – PROJETS DE DEVELOPEMENT ET D'INSTALLATION

Pris en tenaille entre les espaces naturels protégés (PNR Alpilles) et les espaces urbanisés, les agriculteurs en place ne parviennent pas à trouver du foncier, ne serait-ce que pour compenser celui perdu chaque année par la réalisation de nouveaux équipements ou par la volonté des propriétaires qui dénoncent les locations.

Difficile d'envisager dans ces conditions de nouvelles installations car la pression foncière est très importante et aucune politique foncière n'a été mise en place par la collectivité ; Cette situation repousse les candidats à l'installation qui se rapprochent des collectivités qui les aident, qu'il s'agisse de la Communauté du Pays d'Aix ou de Rhône-Alpilles-Durance.

II – RELANCE DE LA POIRE EN VAL DE DURANCE

Une réflexion est actuellement menée sur la restructuration foncière des terres alluviales de Val de Durance sur les communes d'Orgon et de Sénas. Ce terroir est en effet très propice à la production de poires. La constitution d'unités foncières viables intéresse les arboriculteurs en exercice, qui sont prêts à investir pour implanter de nouvelles variétés en phase avec le marché. La station expérimentale de la Pugère travaille pour le compte d'Organisations de Producteurs à la mise au point de nouveaux hybrides en pommes et poires, qui seront disponibles à partir de 2013 (Programme NOVA).

III – CONFORTATION DE LA VITICULTURE

Les caves coopératives et les caves particulières connaissent un succès commercial sur le vin rosé, notamment en ce qui concerne les vins de Pays et les AOC Coteaux d'Aix. La cave de la Fare les Oliviers par exemple recherche de nouveaux apports, qui nécessiteront de mobiliser du foncier supplémentaire pour la plantation de nouvelles vignes.

IV – DEVELOPPEMENT DU MARAICHAGE POUR LES CIRCUITS COURTS

Il y a actuellement une forte demande de la part des citoyens pour être approvisionné en direct par l'agriculture locale. Les besoins en foncier agricole sont importants. La demande croissante pour les produits agricoles biologiques nécessite de mobiliser de plus grosses unités foncières afin de pouvoir faire des rotations de culture.

Préserver le foncier agricole : c'est faire entendre la voix de la Chambre d'agriculture au sein d'Agglopo Provence

**Pour plus d'informations, contactez Jean Marc Bertrand, responsable du Pôle aménagement du territoire à la Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône :
06 78 29 90 83 / 04 42 23 86 39**

Mail : jm.bertrand@bouches-du-rhone.chambagri.fr